

.....

**RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES PARENTS**

**Q. Mon enfant fréquente la maternelle (demi-journées, journées complètes ou tous les deux jours). Si son école a fait la transition à l'apprentissage à distance, mon enfant peut-il fréquenter sa garderie durant les jours où il ne sera pas à l'école?**

- Selon les responsables de la santé publique, seuls les élèves de maternelle des travailleurs des services essentiels et les enfants qui font leurs apprentissages à l'école peuvent fréquenter la garderie durant les jours où ils ne sont pas à l'école. Les élèves de maternelle qui font leurs apprentissages à distance (à la maison) ne peuvent pas fréquenter leur garderie.
- Conformément aux directives ci-dessus, seuls les enfants qui font leurs apprentissages à l'école peuvent fréquenter la garderie lorsqu'ils ne sont pas à l'école (p. ex. avant et après les heures de classe, durant les jours durant lesquels ils ne sont pas en classe pour les élèves de maternelle qui vont à l'école un jour sur deux et durant les journées pédagogiques).

**Q. Mon enfant fréquente une prématernelle relevant d'une division scolaire. Peut-il fréquenter une garderie?**

- Les prématernelles qui sont exploitées par une division scolaire font partie du système scolaire et doivent se conformer aux directives établies pour ce secteur.

**Q. Dois-je quand même payer les frais de garde pour une place que je n'utilise pas pendant la période de fermeture?**

- Non, le ministère des Familles versera aux garderies une subvention égale aux frais que paient les parents des enfants qui ne peuvent utiliser leurs services avant et après les heures de classe pendant la période d'apprentissage à distance.

**Q. Vais-je perdre ma place en garderie en raison de ce changement?**

- Non, les familles conserveront leurs places en garderie pendant cette période.

**Q. Mon enfant ne fait PAS ses apprentissages à distance. Comment puis-je trouver une place dans une garderie pour un enfant d'âge scolaire?**

- Les familles manitobaines et les garderies autorisées sont invitées à utiliser l'outil Recherche de services de garde d'enfants, que le Manitoba a mis au point pour appuyer sa lutte contre la COVID-19 et son approche axée sur le rétablissement sécuritaire des services.
- Convivial et souple, le nouvel outil Recherche de services de garde d'enfants aide les familles à entrer directement en contact avec des garderies. Vous y trouverez une liste à jour des garderies autorisées ayant des places vacantes ainsi que leurs adresses et leurs heures d'ouverture. L'outil permet aux familles de communiquer directement avec les établissements pour discuter de leurs besoins et planifier l'inscription de leur enfant. Pour trouver des fournisseurs de services de garde autorisés près de chez vous, rendez-vous à [www.eswchildcare.ca/fr](http://www.eswchildcare.ca/fr).